L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 24 OCTOBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Bonne cuisinière, blanche ou de couleur, pour aller à la campagne. Doit avoir de recommandations. S'adresser 67 Conti. 18 oct—1 sem

On demande—Immédiatement une bonne pour s'occuper d'un enfant et d'un petit ménage. S'adresser, de 10 heures à 1 heure, au No 91 rue de l'Esplanade. 9 oct—

A VENDRE.

A vendre—3 terrains remblayés, rue Milan, avec maison et écurie, à deux îlets de l'Avenue St. Charles. S'adresser à L. Newhouse, 205 rue Marengo. 30 sept—1m.

PEERLESS DYES Les meilleurs. [illegible]

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Pfeifer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,151—Division E—Attendu que Mme Veuve Elizabeth Pfeifer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Pfeifer, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21oct—21 26 30.

Succession de Peter P. Hannen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,163—Division B.—Attendu que Mme Maggie Barry, veuve de Peter P. Hannen, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter P. Hannen, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 oct—21 26 30

Succession de John Petit.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 24,780—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Antoine Dorioccourt et Raoul Teltraud exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 oct—20 25 28

Succession de Edward S. Keep.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 770—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Wm C Raymond et Henry Ginder exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 oct—20 25 28

Succession d'Antonio Cordero.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25 152—Division B Attendu que John B. Vinet administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antonio Cordero décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS Greffier.
18 oct—18 23 27

Succession de Mme Maria Gertrude Alvaid, femme décédée de Lawrence H Christeson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 25,111—Division E—Attendu que Lawrence H. Christeson a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Maria [illegible] Christeson, décédée intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS Greffier.
11 oct—14 19 23

Succession de Mme Lena Hartley, femme décédée de George Schwend.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,340—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George Schwend, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS Greffier.
13 oct—13 17 21

Avis d'élection.

Bureau du Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, [illegible] octobre 1888.

En vertu d'une proclamation de Son Excellence Francis T. Nicholls, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, [illegible] A. D. 1888, ordonnant qu'une élection soit [illegible]

Mardi sixième jour de Novembre A. D. 1888 [illegible] le mardi qui suit le premier lundi du dit mois de 7 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir [illegible] dans toute la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans aux endroits [illegible]

1° Par le ticket Général Huit Electeurs pour la Président et Vice Président des Etats-Unis dont deux seront pour représenter l'Etat de State at Large et six pour représenter les six districts électoraux de cet Etat à savoir: Un Electeur pour le Premier District composé des paroisses Plaquemines, St Bernard et du Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième et Quinzième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans paroisse d'Orléans.

Un Electeur pour le Second District composé du Premier, Second, Dixième, Onzième, Douzième, Treizième, Quatorzième, Seizième et Dix-septième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans et des paroisses Jefferson, St Charles, St Jean-Baptiste et St Jacques.

Un Electeur pour le troisième District composé des paroisses [illegible] Ascension, Assomption, Lafourche, Terrebonne, Ste Marie, Iberie, St Martin, Lafayette, Vermilion, Cameron et Calcasieu.

Un Electeur pour le Quatrième District composé des paroisses Rapides, Sabine, DeSoto, Natchitoches, Rivière Rouge, Caddo, Bossier, Webster, Grant, Bienville, Vernon et Webster.

Un Electeur pour le Cinquième District composé des paroisses Concordia, Caldwell, Franklin, Tensas, Madison, Richland, Ouachita, Jackson, Lincoln, Union, Morehouse, Est Carroll, Ouest Carroll, Claiborne et Catahoula.

Et un Electeur pour le Sixième District composé des paroisses Acadia, St Landry, Pointe Coupée, Avoyelles, Est Feliciana, Ouest Feliciana, Est Baton Rouge, Ouest Baton Rouge, Ste Hélène, Livingston, Tangipahoa, Washington et St Tammany.

2° Deux Représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane, dans le cinquante unième Congrès des Etats-Unis, qui seront élus par les Electeurs qualifiés des deux Districts Congressionnels suivants, desquels districts la ville de la Nouvelle-Orléans et la Paroisse d'Orléans font partie, pour le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1889.

Un Représentant du Premier District Congressionnel composé du Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième et Quinzième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans et des paroisses Plaquemines et St Bernard.

Un Représentant du Second District Congressionnel composé du Premier, Second, Dixième, Onzième, Douzième, Treizième, Quatorzième, Seizième et Dix-septième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans et des paroisses Jefferson, St Charles, St Jean Baptiste et St Jacques.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans et ex officio officier des retours de la paroisse d'Orléans.
6 oct—[illegible] au 6 nov inclusivement

Etat de Situation semestriel
— DE LA —
Banque Nationale de l'Etat
De la Nouvelle-Orléans.
STATE NATIONAL BANK
DE LA NLLE ORLÉANS.
ETAT SEMESTRIEL,
30 Juin 1888.

ACTIF.

Bons des Etats Unis autres bons, autres actions			477,888 00
Primes sur bons des E. U.			17,000 00
5 0/0 avec Trésorier des E. U.			12,375 00
Propriétés foncières			74,650 46
Escomptes			935,956 37
Prêts sur demande	$192,029 17		
Change	260,192 82		
Argent comptant et chèques sur d'autres banques	393,807 23	—	846,029 22
			$2,363,899 05

PASSIF.

Capital			$425,000 00
Fonds de surplus			64,000 00
Profits non divisés			31,338 26
Dividendes non payés			15,953 99
Circulation			245,400 00
Dépôts individuels	$1,304,249 96		
Dépôts de banques	277,956 84	—	1,582,206 80
			$2,363,899 05

Attesté: T. R. ROACH, Caissier.
1er juil—1 sem

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et **les grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 NOV, 1888.

GROS LOT:
$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000		100,000
1 Lot de	50,000		50,000
1 Lot de	25,000		25,000
2 Lots de	10,000		20,000
5 Lots de	5,000		25,000
25 Lots de	1,000		25,000
100 Lots de	500		50,000
200 Lots de	300		60,000
500 Lots de	200		100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300	30,000
100 Lots de $200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100	99,900
3,134 Lots se montant à	$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. **Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à**

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louisiana Homestead Association vs M. et Mme Wm Kneale.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 25,087—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 743, bornés par l'avenue Washington, Musique, Claiborne et Derbigny. Les dits lots sont désignés par les Nos 9 et 10 sur un plan dressé par L. Bringier, voyer, daté le 5 décembre 1835, déposé au bureau de T. Seghers, ex notaire en cette ville, et mesurant chaque trente (30) pieds de face à l'avenue Washington sur cent vingt six pieds (126) pieds six (6) pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure française. Le dit lot No 10 formant le coin de l'avenue Washington et de la rue Derbigny. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
24 oct—24 31—nov 7 14 21 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Commercial Homestead Association vs. Henry Banks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,998—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 10 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Prieur, [illegible] Willow anciennement Martin, et désigné par le numéro dix-sept sur un plan dressé par Pacquet & Crampton, voyers, daté le 8 mars 1865 lequel lot mesure vingt neuf pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue Philip, sur une profondeur de quatre-vingt onze pieds neuf pouces, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 oct—8 15 22 29 nov 5 10

PAR LE CONSTABLE.

Joseph Piglia vs. George Morris.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique à mon entrepôt No 152 rue Lafayette entre St Charles et Carondelet le SAMEDI 3 novembre 1888 à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, un lot de liqueurs et de cigares etc. d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus mentionnée.
Conditions—Comptant [illegible]
M. L[illegible]
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
23 oct—23 28—3 nov

Chas. H. Madnall vs M. et Mme John Hotsack.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No [illegible] En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique à mon entrepôt No 152 rue Lafayette [illegible] 3 novembre 1888 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus [illegible]
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. L[illegible]
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
23 oct—23 28—nov 3

Edgar S. de Poincy contre Amis d'Ordre et d'Assistance Mutuelle.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No [illegible] En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas R. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles [illegible] le MARDI [illegible] octobre 1888, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Annette, Urquhart, St Bernard et [illegible] désigné par le No 13 de l'îlet No 15, mesurant en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant [illegible]
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
29 sept—oct 2 9 16 23 30

AVIS AUX CREANCIERS.

Bienvenu et Graziani vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible] Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire [illegible] pas approuvé et homologué [illegible]
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 oct—23 27 nov [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Stropshire & Co vs leurs créanciers—No 25,150—Division B—Ordre de la Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires [illegible] Stropshire & Co composée de [illegible] soit acceptée [illegible] que les créanciers des dits pétitionnaires soient convoqués et tenus pardevant [illegible] notaire [illegible] le SAMEDI [illegible] novembre 1888, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires [illegible] et que toutes autres affaires qui pourraient être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Branch K. Miller, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1888.
(Signé) FRED D KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
21 oct—31 au 24 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Brown & Brennan vs. leurs créanciers—No 24 952—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par les pétitionnaires soit et est par le présent acceptée au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers des dits insolvables soit tenue et convoquée pardevant R. C. Stockton, notaire en cette ville, à son bureau, No 6 rue Carondelet, le 22ème jour d'octobre 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi bien que contre les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Ernest Morel Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 19 septembre 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
Jas. D. Rankin, Député Greffier.
23 sept—6f au 22 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans,—Emile Garnier vs. ses créanciers—No 24 995—Division A — Ordre de Cour — Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Emile Garnier, soit tenue pardevant Charles T. Soniat, notaire, en cette ville, LUNDI, le 2me jour d'octobre 1888 à 11 heures a. m., pour considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour obtenir un répit et pour voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du pétitionnaire soient arrêtées, et que B. C. Elliott, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 1er octobre, 1888.
Signé: THOS C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme,
Jas. D. Rankin, Député Greffier.
oct—3f au 5 nov.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, —No 25,014.—Division E—Timothy O'Leary vs ses créanciers Ordre de cour—qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Timothy O'Leary, soit convoquée et tenue pardevant Fred Zengel, notaire en cette ville, le mercredi 31me jour d'octobre 1888 à 11 heures A. M. pour délibérer et déterminer sur son application pour un répit et voter sur toutes affaires qui pourraient leur être soumises, et que, dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que Wm Voorhies, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 27 Septembre 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division 'C' siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division "E", maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
28 sept—3f au 31 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,014—Division E—Ordre de Cour—Timothy O'Leary vs ses créanciers—Que la cession des biens du pétitionnaire Timothy O'Leary soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, notaire en cette ville, le LUNDI, 12me jour de novembre 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que William Voorhies, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 9 octobre 1888.
Signé F. A. MONROE, Juge,
Agissant pour l'Hon. A. Voorhies, absent sur congé.
Pour copie conforme.
Jas. D. Rankin, Député Greffier.
10 oct—3f au 12 nov

MADAME GARELLI,
SAGE-FEMME DE 1ère CLASSE,
Diplôme de la Faculté de Paris.
Consultations de 1 h. à 4 h. P. M.
109 RUE REMPARTS, COIN ORLÉANS.
16 sept—3m—jeu dim

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu de la manufacture de fer, etc.

J. S. Aitkens (D. T. Cummings, subrogé et "transferee") vs. J. M. Hennessey & Bro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,056—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 5 novembre 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout le contenu, stock, marchandises, installations, etc., de la manufacture de fer, cuivre et bouilloires, etc., au No 128 rue Magazine, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 oct—23 27 31 nov 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur rue du Canal et ailleurs, à un long crédit.

Succession de Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,937—En vertu d'un ordre de vente daté du 1er juin 1888 et d'un ordre additionnel de vente, daté du 19 octobre 1888, tous les deux à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dorgenois, désignés comme lots numéros treize et quatorze, sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan numéro 77 dans le livre de plan No 2. Le lot numéro treize mesure vingt quatre pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Canal, quatre-vingt deux pieds onze pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur le côté du lot numéro quatorze et cent soixante-neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur le côté vers la rue Broad et le lot numéro quatorze mesure vingt sept pieds de face à la dite rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent située dans l'îlet numéro 508 bornée par les rues St. Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le deuxième district de cette ville formant l'encoignure des rues St Louis et Scott et mesurant conformément au dit plan fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil deux cent trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St. Louis, cent quarante trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott et dans le fond deux cent soixante onze pieds huit pouces et une ligne sur une ligne oblique et conformément au dit plan et subdivisé en cinq lots de divers mesurements [illegible].

Conditions—Pour chacune des propriétés un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en un crédit de un, deux et trois ans en billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final garanti par hypothèque avec privilèges et lien de vendeur pour la propriété particulière pour laquelle les dits billets ont été donnés avec [illegible] Toutes les taxes dues pour la présente année 1888 [illegible] chacune des dites propriétés.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
23 oct—23 30—nov 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Herman Schroeder vs. Camille F. Girardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 24 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, et désigné comme le lot No 10 de l'îlet No 24 compris entre les rues Constance, [illegible] Live Oak [illegible] et St André [illegible] d'après un plan dressé par Henry Moellhausen [illegible] en date du 24 mars 1847 [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W DROWN
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 oct—23 30—nov 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif Civil de tout le contenu, installations, etc. [illegible]

J. Jané fils vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,071—En vertu d'un ordre de vente [illegible] 1888 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux [illegible] le SAMEDI, 3 novembre 1888 à 10 heures a. m. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A l'encan No 162 rue du Canal [illegible]

2° Un lot de bills comptes ouverts (réclamations) [illegible]

3° Un cheval et [illegible]

Le tout ci-dessus, d'après un inventaire [illegible]

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 oct—21 24 25 30 nov 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil, d'une grande et belle Epicerie [illegible] **Wagon** [illegible]

Timothy O'Leary vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,014—En vertu d'un ordre de vente rendu dans cette affaire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-dessous désignés le VENDREDI, [illegible] novembre 1888, à 10 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 305 rue Magazine, coin Gaiennie, tout le contenu de grocerie, vins, liqueurs, comptoirs, installations, vitrines, etc. que contient ledit local conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Aussi un wagon de grocerie.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
20 oct—20 25 31—nov 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Esnard vs Victor J. Déjan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,988—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Girod, Lafayette et Baronne, désigné par le numéro 8, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 9 janvier, 1844, et déposé au bureau de Edwin Floyd, alors notaire public en cette ville, comme plan No 100; le dit lot mesure vingt-trois pieds de face à la rue Girod, sur cent vingt huit pieds onze pouces, trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, et à l'usage d'une allée commune qui est contigue au dit lot sur le côté vers la rue Carondelet ouvrant sur la rue Girod sur quatre pieds de large sur cinquante pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 oct—15 22 29—nov 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry D. Ogden vs. Mlle Aimée Viguié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,050—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 octobre 1888, à midi, de la propriété ci de sous décrite, à savoir—

1° Dix-sept lots de terre dans le 7me district de cette ville, dans l'îlet No "91 A" et maintenant îlet 248, borné par les rues Adams, Burdette, Septième et Cohn et désignés par les numéros 4 à 8 et 11 à 20 inclusivement, et les numéros 23 et 24 sur un plan annexé à une vente faite par Mme Anaïs Fortier à M. Dossoit, par acte passé devant E. Commagère, notaire, le 6 février 1872, conformément au dit plan; les dits lots mesurent comme suit, les lots 4 à 8 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les lots 11 et 12 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Cohn, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Let lots 13 à 20 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et les lots 23 et 24 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

2° Dix lots de terre dans le même district, dans l'îlet "92 B" maintenant îlet 253, borné par les rues Washington, Cohn, Huitième et Burdette, désigné par les numéros cinq à 12 inclusivement et les numéros 23 et 24 sur un plan annexé à un acte de vente fait par Mme Anaïs Fortier à Nancy Turner, par acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 6 juillet 1870, conformément au dit plan les dits lots mesurent comme suit: les lots 5 à 10 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les lots 11 et 12 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Les lots 23 et 24 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Cohn sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Toutes les propriétés ci-dessus ont été acquises par la défenderesse comme légataire universelle de la succession de Mme Anaïs Fortier, No 26,637 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en vertu d'un jugement rendu par la dite cour le 2 avril 1888.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 sept—[illegible] oct 2, 9, 16, 23, 27

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terres et intérêt dans des terres dans les paroisses Livingston et Ascension.

Succession de Milton B. Mumey.

No 23,729—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 37 rue Carondelet N. O.—SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans—en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 8me et le 8me jour d'octobre 1888, il sera vendu à l'encan, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

1° W1/2 du N. E 1/4 de Sec. 23 T. 9. S. R. 4 E.—80 acres.
S 1/2 de Sec. 31, T. 9. S. R. 4 E—151.66 acres.
Sect. 36. T. 9. S. R. 4. E—617.54 acres.
S. W. 1/4 Sect. 25, T. 9. S. R. 4 E. S 1/2 Sect 26 T. 9. S. R. 4 E—484.40 acres.
Lots 3 & 4 dans la Sect. 11. T. 9. S. R. 4 E—116.83 acres.
Lots 1, 3/4, 5 Sect. 32 T. 8. R. 4 E—61 acres.
2° Une moitié d'intérêt indivise dans Lots 3 et 4 dans la Sect. 10. T. 9. S. R. 4 E—Est 1/2 de S. O. 1/4, Sect 10, T. 9. S. R. 4 E—166.04 acres. N. O. 1/4 de N. O. 1/4 et N. O. 1/4 de S. O. 1/4, Sect. 17, T. 9 S. R. 4 E. N. 1/2 de S. E. 1/4 et O. 1/2 de N. O. 1/4 et S. E. 1/4 de S. E. 1/4 de Sect. 18, T. 9 S. R. 4 E.—277.98 acres. E. 1/2 Sect. 15, T. 9, S. R. 4 E. contenant une quantité inconnue moindre que 120.00 acres.

Sur lesquels est située la scierie "Hard Times", et autres améliorations formant partie de celle ci, actuellement louée à bail et vendue sujette aux termes du dit bail.

Conditions de la vente—Comptant un dépôt de 10 pour cent qui sera fait au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant P. L. Fourchy, Esq., notaire public.
oct 23—29—nov 3 10 17 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et inoccupée.

Succession de Patrick Murphy.

No 23,017.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau, No 37 rue Carondelet—SAMEDI, 17 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 12 octobre 1888, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci dessous décrites à savoir:

1. Le cottage connu sous le No 23[illegible] rue Magnolia dans le Premier District de cette ville et compris entre les rues Magnolia, Locust, Erato et Thalia; le lot est désigné comme No 6, et mesure 32 pieds de face à la rue Magnolia, sur 126 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2. Cinq lots de terre dans le même district dans l'îlet compris entre les rues Erato, Thalia, Miro et Tonti [illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur [illegible]

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Bernard [illegible] notaire.
14 oct—14 20 27 nov 3 10 17

Pétition et Ordonnance pour une Taxe Spéciale destinée à la création du Parc Audubon.

[illegible]

No 2937 Séries du Conseil.

[illegible]

Adopté par le Conseil de la ville de la Nouvelle-Orléans le 8 mai 1888.
EDW. T. MANNING,
Secrétaire du Conseil.
Approuvé le 15 mai 1888.
JOS. A. SHAKSPEARE, Maire.
Copie conforme.
WRIGHT SCHAUMBURG,
Secrétaire du Maire.
9 oct—9 16 23 30—5 nov

Dix-huitième Etat Annuel
— DE —
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$225,406 9[illegible]
Sur risques de marine		3,756 8[illegible]
Sur risques de rivière		3,110 3[illegible]
		$232,274 1[illegible]
A ajouter, primes non acquises de 1886		70,255 0[illegible]
Primes totales		$302,529 1[illegible]
A ajouter, intérêts et profits et pertes		27,397 1[illegible]
Revenus		$329,926 2[illegible]
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$119,852 81	
Sur risques de marine	7,199 67	
Sur risques de rivière	155 63	
Total des pertes payées	$127,208 11	
Retour de primes et cancellations	5,221 17	
Commissions	35,637 24	
Réassurances	17,869 54	
Licences	600 00	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	34,406 30	
Déboursés		$221,642 3[illegible]
Surplus		$108,283 9[illegible]
Primes non acquises de 1887	$60,095 00	
Pertes ajustées et non ajustées	34,600 00	94,695 00
Bénéfice net		$13,588 9[illegible]

ACTIF.

Argent en caisse	$34,753 84
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	12,912 61
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	134,310 00
$63,000 Bons à Primes de la Nlle-Orléans (dont $2,100 sont des Drawn bonds)	71,953 00
Primes en voie de recouvrement	12,628 77
Prêts sur hypothèque	42,484 34
Effets à recevoir	3,035 00
Billets à recevoir pour primes	2,421 85
Actions et autres valeurs	12,144 80
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$356,844 01

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. G. LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 1888.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.
17 jan—1m.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison—Montre et chaîne—Effets Mobiliers, &c.

Succession de Wm H. Benson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,957.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—George E. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—LUNDI 29 octobre 1888 à 11 A. M., au local du gardien (Sexton) des cimetières de la Métairie, il sera vendu à l'encan conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté le 16 octobre 1888 et rendu dans la succession ci-dessus.

Tous les meubles et effets mobiliers du défunt d'après un inventaire enregistré dans la dite succession.

Conditions—Comptant avant livraison.
17 Oct—17, 20 et 29.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES ÉLÉGANTS.

Succession de Mme Mary J. Cobb.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—No 25,092.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau, No 201 rue du Canal.—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, l'honorable Fred. D. King, juge, en date du 15 octobre 1888 je procéderai à la vente, le JEUDI, 25 octobre 1888 sur les lieux No 22 RUE SOUTH RAMPART, entre Canal et Commune, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite.

Un Lot de Meubles de Maison et Articles, comprenant MOBILIER DE SALON, TAPISSES ÉLÉGANTES, MIROIRS FRANÇAIS, TAPIS DE BRUXELLES et PAILLASSONS, MAGNIFIQUES MEUBLES DE CHAMBRES A COUCHER, LITERIE, et des centaines d'articles de ménage.

D'après un inventaire enliassé.
CONDITIONS—Comptant sur les lieux.
16 oct—16 20 21 25

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

PROPRIÉTÉS DE CHOIX Dans le Premier District.

Cette belle propriété de valeur rue Gravier, connue comme la "Senate Stables".

Un emplacement de choix et résidence, coin des rues Commune et Herbigny.

Terrain de valeur au coin des rues Derbigny et Palmyre.

Deux terrains avec maison en bois, coin des rues Gravier et Miro.

Succession de William Hart.

No 24 229—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division [illegible]

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—A. [illegible] Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 17 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 rue St Charles en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable [illegible] A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 13 octobre 1888, il sera vendu à l'encan—

1° Cette belle portion de terre de valeur dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Rampart et Dryades, désigné par le No 3 et mesure [illegible] de face à la rue Gravier sur une profondeur de 106 pieds 4 pouces [illegible]

[illegible]

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS
De la Nouvelle-Orléans.
No 104 rue du Canal.

TRENTE QUATRIÈME ETAT DE SITUATION ANNUELLE.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1888, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie	$169,969 7[illegible]	
Sur risques maritimes	4,661 87	
Sur risques de rivières	5,665 3[illegible]	
Total des primes	$180 296 96	
Moins—Primes non acquises	53,436	
Primes nettes acquises au 31 mai 1888		$126,[illegible]60 96
Pertes payées:		
Sur risques de feu	35,871 8[illegible]	
Sur risques maritimes	1,988 2[illegible]	
Sur risques de rivières	2,731 5[illegible]	
Taxes et dépenses, moins intérêts	16,712 5[illegible]	
Réassurances et primes rendues	16,221 1[illegible]	
		73,[illegible]
Profits		$53,[illegible] 54
Moins 7 1/2 de dividendes déclarés		45,000 00
Surplus		$8,[illegible] 54
La Compagnie possède l'actif suivant:		
Propriétés foncières	$275 482 2[illegible]	
Actions de banques et de chemins de fer	40,720 1[illegible]	
Billets garantis par hypothèques et dépôt de titres	83,768 1[illegible]	
Billets recevables	49,790 0[illegible]	
Primes en cours de collection	23,236 5[illegible]	
Actions d'assurances	800 0[illegible]	
Billets hypothécaires ou par jugement	4,335 0[illegible]	
Argent comptant	22,530 3[illegible]	
		$500,680 46

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

Signé P. FOURCHY, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, ce 29me jour de juin 1888.
Signé, JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix,	Jos. A. Shakspeare,
M. W. Smith,	W. H. Bofinger,
Paul Capdevielle,	Aldei McLellan,
Aristide Hopkins,	John S. Lalande,
Paul Fourchy,	D. Fatjo.
U. Bassetti,	

1 juillet—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. Jané Sons vs leurs créanciers—No 25,071—Division "A"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés de la raison commerciale de J. Jané Sons composée de Felix Jané et Frederick Jané, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice des créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Fahey, notaire public, à son bureau, No 162 rue Commune, en cette ville, le VENDREDI, 9ème jour de novembre 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et délibérer sur toutes matières qui pourront leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que contre les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que C. B. Stafford, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 5 octobre 1888.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député Greffier.
6 oct—4f au 9 nov

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.
F. HAUFF.
109 [illegible] Rue Canal [illegible]
Sept—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage double formant le coin commercial des rues Annette et Girod.

Succession de Jacob Johnson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 24,992.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville, entre Royale et Bourbon—SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Commercial Place et la rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, actuellement en congé, daté le 19 octobre 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci après, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annette, Girod, St Antoine et St Jean Baptiste, désigné par le No 22, mesurant 32 pieds de face à la rue Annette, sur une profondeur de 128 pieds et formant le coin des rues Annette et Girod.

Les améliorations comprennent un cottage double avec deux chambres de chaque côté, un hangar dans la cour, lieux d'aisance et citerne.

Termes et conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888, et fera un dépôt comptant sur les lieux de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles Roche Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
20 oct—20, 27—Nov 3, 10, 17, 24.

LA QUARANTAINE.
Proclamation Annuelle.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

Attendu que le 29 mars, A. D. 1888 le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a requis l'Exécutif de cet Etat d'émettre sa Proclamation de Quarantaine, et lui en a indiqué les règlements.

Tous les navires arrivant aux différentes stations de quarantaine de cet Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargement, seront soumis à l'inspection des officiers de quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI et venant de ports américains infectés, ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants.

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE—Navires venant de ports qu'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, ont [illegible] à dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse [illegible]

[illegible]

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et y fait apposer le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, [illegible]
S. D. McENERY
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour le Gouverneur
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières
— AUX —
Propriétaires, Agents, Capitaines et Passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires, les suggestions [illegible]

1. [illegible]
2. [illegible]
3. Les capitaines, agents [illegible]
4. Les navires mouillés dans les ports où se vit la fièvre jaune devront s'ancrer [illegible]
5. La cargaison doit, [illegible]
6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes [illegible]
7. Les navires portant des cargaisons de fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine. [illegible]
8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention ainsi que les frais de désinfection etc.

Proclamation supplémentaire de quarantaine,

Par Francis Tillou Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

Attendu que, le 21e jour de septembre 1888, le Bureau de Santé de l'Etat a requis l'Exécutif de l'Etat d'émettre une proclamation supplémentaire de quarantaine dont il a déterminé les conditions; en conséquence, conformément aux dispositions des lois du dit Etat et à la requête susdite, j'émets par les présentes ma proclamation qui aura tout son effet ce 21e jour de septembre 1888, à partir de midi, à moins d'un changement apporté plus tard par ordre du Bureau de Santé, et je mets en quarantaine la ville de Jackson, dans l'Etat du Mississipi, et telles autres localités qui sont maintenant ou pourraient être plus tard infectées de fièvre jaune, sous tels règlements que pourra adopter le Bureau de Santé de l'Etat.

Et j'ordonne particulièrement à tous les officiers de quarantaine, à tous les bureaux de santé des différentes localités, à tous les shérifs, constables, fonctionnaires municipaux et autres, d'exercer la plus grande vigilance pour aider les officiers de santé de l'Etat, en arrêtant et conduisant aux stations quarantenaires les plus rapprochées les personnes pénétrant dans cet Etat et venant des lieux infectés, les arrestations s'opérant en vertu de warrants ou affidavits faits précédemment ou, si c'est possible, à l'instant même où l'information est reçue.

Tous les bons citoyens de l'Etat sont également priés de signaler tout de suite aux fonctionnaires désignés à cet effet tout acte constituant une violation de la présente proclamation ou des lois quarantenaires, [illegible] comme le unique moyen de se protéger contre les fatales [illegible] d'un fléau destructeur.

En foi de quoi je signe la présente et y fais apposer le sceau de l'Etat, en la ville de Baton Rouge, ce 21e jour de septembre 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.
Par le Gouverneur,
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.
23 sept—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Joseph E. Comes vs ses créanciers—No 25,137—Division C.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph E. Comes soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, notaire, en cette ville, à son bureau No 58 rue Royale, le LUNDI, 19ème jour de novembre 1888, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues et que F. B. Thomas Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 17 octobre 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
19 oct—4f au 19 nov

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT.

MEUBLES.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 25 octobre 1888, il sera vendu à 11 heures du matin au No 152 rue Conti, entre les rues Remparts et Bourgogne—L'ameublement complet de la maison, comprenant: meubles de salon et de chambres à coucher, armoire à glace, tapis, nattes, etc., etc.
Conditions—Comptant.
24 oct—

Avis aux Créanciers
Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).
Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBarton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams pour $50,000 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation,
(Comptroller of the Currency).

M. Arenstein,	A. M. Angelsta,
F. Alpunte,	A. Alcindor,
Joseph Batt,	Joseph Brugers,
A. Baptiste & Co.,	Dr I Bordes,
W. R. Bell,	W. R. Bell, adm.,
B. Benjamin & Co.,	A. Bodault & Co.,
Louis Bellino,	Bernier & De Senot,
L. Bebolet,	F. Bolden,
J. Branden,	F. Bream,
J. F. Bartholomy,	Louis Baker,
Bernis & Bro.,	B. Beltran,
C. Barbe,	[illegible]
J. A. Blaffer & Co.,	W. Alexandre Bosse,
Jean Bailleroi,	[illegible]
Samuel Baudera,	[illegible] & Lambert,
James D. Coleman,	F. Calon, agent,
Amadie Couture,	P. Caro,
Lady Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Muller,
P. Casse agent,	P. Casse,
Eugene Coulon,	N. Connell,
J. Cassard,	L. Charlet,
J. B. Chipot,	Herman Curtins,
Louis Chaplain,	John Crockard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lan[illegible],
Mme Louis De Galta,	P. Dourdone,
T. B. Dunbar,	A. Delacotte,
P. Dejan,	[illegible]
Arthur Degis,	De Buizer, Hart & Co.,
Dominique Doux,	George Dugan,
O. Drouet,	G. M. Dill,
A. Dumestre,	M. T. Dacros,
Dupaber & Co.,	A. De Sainte Géme,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
[illegible]	Florian Elange,
[illegible]	Fuchs Conger & Co.,
[illegible]	[illegible]

[illegible]

CONSULAT DE FRANCE
— A —
LA NOUVELLE-ORLÉANS,
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er octobre 1888.

Liste de publication.

Abadie Henri	Joret Léon Joseph Adolphe
Antoine Charles	Klein Joseph Adolphe
Barbezat Jean Eliza ou [illegible]	Enaud Jean Robert
[illegible]	Lalande Joseph
Bazard et Cie	Lamotte Jean
Blanque Vve	Lataste Dominique
[illegible]	Lefeire Félix
[illegible]	Lemonnier Etienne Léonard
[illegible]	Leroux Charles
[illegible]	Marcel François
[illegible] Léopold	Maitral Marguerite David
[illegible]	Masson Joseph
[illegible]	Mauleon Jean
[illegible]	Mautelops Jean
[illegible]	Medal on Médard Léon
[illegible]	Mougeau Eugène
[illegible]	Nargassans Jean
[illegible]	Oueille Jean Joseph
[illegible]	Pascal
[illegible]	Pigne Pierre Ambroise
[illegible]	Pilaud Joseph
[illegible]	Plantrou Pascal
[illegible]	Plucheo Charles
Dupont Pierre Benjamin	Portier Vve
Eysault	Rebour Francisque Emile
Flandrin François	Retouret Marie
Garans Emile Dominique	Revant les soeurs
Geoffroy Auguste	Sarrazin Martin
Georges Charles	Simon Louis Alpi
[illegible] Ange Léon	Toulet Bernard
Guillet Henri	Treille Jean Joseph
Hussin Laurent	Verne Pierre
Hassenbucher Charles	Volnaigh Charles
[illegible] Alphonse	Wilhelm Marx
Jacques Honoré	

LETTRES.

Berer Henry	Lapoyolerie
	Pradal Germain.

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er octobre 1888.
Le Consul,
PAUL DEJARDIN.

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
97 RUE DECATUR.

Etat de Situation Trimestriel
— DE LA —
Banque des Citoyens
De la Louisiane,
DÉPARTEMENT DE BANQUE,
A la clôture des affaires, le [illegible] juillet 1888.

ACTIF.

Immeubles	$207,105 19		
Bons et actions	61,638 64		
Dette suspendue, évaluée	61,937 90		
Prêts et escomptes	128,999 02	—	$459,680 75
Prêts sur demande	23,622 74		
Echange	29,188 57		
Chèques du Comptoir d'échange	40,948 90		
Monnaie courante et espèces	117,045 07	—	210,805 88
			$670,486 63

PASSIF.

Fonds capital	$380,166 67		
Profits indivis	18,894 [illegible]	—	399,061 12
Dividendes non payés	303 00		
Dû à des banques et banquiers	48,149 35		
Dû aux déposants	[illegible]	—	271 425 51
			$670 486 63

Je déclare solennellement, sous serment, que l'exposé qui précède est vrai, selon ma connaissance et ma croyance.
JAS. J. TARLETON, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Fait sous serment et signé pardevant moi, ce 21me jour de juillet 1888.
EDGAR GRIMA, Notaire.
1er août—

L'ABEILLE
— DE LA —
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
— AVEC UNE —
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
— LE —
SAMEDI MATIN
— ET —
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES,
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 [illegible] CHARTRES [illegible]